Comité des fêtes
de Condé sur Vesgre

COMITE DES FÊTES DE CONDÉ SUR VESGRE
CONCOURS : ILLUMINEZ VOTRE MAISON POUR NOËL
- RÈGLEMENT -

ARTICLE 1

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Comité des Fêtes de Condé sur Vesgre organise son deuxième concours « Illuminez votre maison pour Noël ».

ARTICLE 2

Le concours a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication des Condéens.

ARTICLE 3

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune sur inscription préalable.
Les membres du jury sont exclus du concours.
Votre maison devra être décorée de l'extérieur. Les illuminations doivent être parfaitement visibles depuis la voie publique.
Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Le Comité des Fêtes de Condé ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Pour participer à cette animation chaque candidat doit retirer un bulletin d'inscription ainsi que ce règlement en Mairie ou sur www.cfcv78.fr ou au 06.60.46.37.52.

Si vous n'êtes pas inscrits le jury ne pourra pas prendre en compte votre participation.
Chacun peut, au fil de son imagination, décorer l'extérieur de son habitation.
Clôture des inscriptions le 15/12/2021.

ARTICLE 4

Le jury attribuera une note sur 20 à toutes les habitations lors de son **passage entre le 19 et le 22/12**, d'après les critères suivants :

- ✓ **Référence au thème Nöel** : sur 3 points
- ✓ **Créativité** : sur 6 points
- ✓ **Mise en scène du thème** : sur 6 points
- ✓ **Visibilité** : sur 2 points
- ✓ **Originalité** : sur 3 points

Le jury est composé des membres du Comité des Fêtes de Condé sur Vesgre non-inscrits au concours.

ARTICLE 5

Les participants autorisent le Comité des Fêtes de Condé sur Vesgre à utiliser, sur ses supports de communication, les photos qui seront réalisées. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation dans la mesure où la participation à ce concours est libre et gratuite.

ARTICLE 6

Différents lots récompenseront les participants :

1er lot : un panier gourmand de Noël au commerce « des Prés à l'Assiette »

2ème lot : un repas en famille au Café Tabac Brasserie « Le Saint Germain »

3ème lot : une composition florale de Noël au commerce ambulant « Autour des sens » face à l'église de Condé.

1 lot de consolation sera attribué aux maisons participantes qui ne seront pas dans le trio de tête : un bon d'achat à la boulangerie de Condé pour 1 cake de Noël avec 1 pot de « confiture de la prairie » de Carole.

Les résultats vous seront communiqués **le 23/12/2021** par courriel ou par téléphone.

Les lots seront à récupérer directement chez les commerçants et sur commande.

Votre pièce d'identité vous sera demandée.